

Le 12 juin 2015

Objet : Demande d'accès à des documents

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 13 mai 2015, et modifiée le 19 mai 2015 par laquelle vous désirez obtenir copie de « *tout document permettant de connaître le montant total des honoraires versés à Me Diane Larose, présidente de plusieurs conseils de discipline d'ordres professionnels depuis 2007, en vertu du Décret concernant les honoraires et indemnités des présidents de conseil de discipline des ordres professionnels.* ».

Vous trouverez ci-joint un document présentant les informations demandées.

Comme le prévoit la loi, vous pouvez, si vous le désirez, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser ma décision. Votre demande doit être faite dans les trente jours qui suivent, selon le cas, la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la loi au responsable pour répondre à une demande. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GUYLAINE COUTURE, avocate
Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès

JLH/gh
p. j.